

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 22 JUIN 2023

N° CCAS_2023DL032

Date de convocation : 9 juin 2023

Affichage du compte-rendu : 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - RENOUELEMENT CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION PEPS ET CIE POUR LE LAEP

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Gilles BARRET (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florence BUACHE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Monique SAINT LOUP (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu la délibération n° CCAS_2017DL032 du 6 juillet 2017 relative à la création du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ;

Vu la délibération n° CCAS_CCAS_2019DL066 du 5 décembre 2019 pour l'année 2020, par laquelle le CCAS a conclu une convention avec l'association "PEPS et Cie" pour 85h d'intervention ;

Vu la délibération n° CCAS_2021DL005 du 9 février 2021 pour le renouvellement de convention partenariale avec l'association Peps et Cie pour le LAEP.

Pour mémoire, suite aux résultats d'une analyse de besoin, le CCAS a mis en place un lieu d'accueil enfants/parents.

Ce projet a été élaboré en partenariat avec les acteurs locaux intervenant auprès de la petite enfance et la CAF.

Le LAEP offre un espace de parole, de rencontre et d'échanges dans la perspective d'accompagnement à la fonction parentale, en dehors de toute visée thérapeutique.

Le projet exige la mobilisation d'une équipe importante de professionnelles pour assurer l'accueil des enfants accompagnés d'un parent.

La Métropole de Lyon s'est fortement engagée dans la création du LAEP. L'institution met à disposition des professionnel(le)s pour assurer l'animation des séances du LAEP.

Ce lieu d'accueil enfants/parents est aussi développé en partenariat avec l'association PEPS et Cie.

PEPS et Cie est une association « qui permet à chacun, selon son âge et ses besoins, de mieux connaître son corps, mieux le maîtriser et s'en servir comme support dans la relation à soi et à l'autre. »

L'association propose donc des ateliers réguliers encadrés par des psychomotricien(ne)s. Ces professionnelles paramédicales, diplômées d'État, interviennent soit dans le cadre de la prévention soit dans le cadre du soin.

Les psychomotricien(ne)s susceptibles d'intervenir dans cette association ont l'habitude de travailler dans le soin. Cette association propose ses compétences dans le cadre de la prévention et de l'éducation psychomotrice, que ce soit pour les tous-petits, les enfants, les adolescents ou les adultes.

A cette fin, il est proposé au conseil d'administration de renouveler la convention avec Pep's et compagnie en modifiant le nombre d'heures d'intervention. Cette dernière sera renouvelable par tacite reconduction en cas de non changement de tarif ou du nombre d'heure d'intervention.

Les conditions d'organisation restent inchangées, ainsi que la tarification horaire à 55 € (l'association n'est pas assujettie à la TVA) ; seul le nombre d'heures d'intervention passe à 96 heures maximum par an.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Association PEPS et Cie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au LAEP pour son fonctionnement ;
- **FIXE** à 55 € (cinquante-cinq euros - l'association n'est pas assujetti à la TVA) la participation du CCAS par heure d'intervention de l'Association PEPS et Cie pour un montant maximum annuel de 5 280 € ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la présente délibération au budget du LAEP fonction 63 chapitre 011 compte 6228 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,